

**Déclaration conjointe de la Confédération des Etats du Sahel (AES) : Burkina
Faso – Mali – Niger**

Cinquième Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines anti-personnel et sur leur destruction.

Point 6 : « Renouvellement de l'engagement politique en faveur de la Convention »

(25 novembre 2024)

Temps de parole : 6 mn

Excellence Monsieur le Président,

Excellences Mesdames et Messieurs les Chefs d'État et de Gouvernement,

Distingués délégués,

Mesdames et Messieurs en vos titres et qualités,

C'est avec un profond sens de nos obligations et la conscience de l'importance de la présente réunion ainsi qu'une détermination commune à réduire l'impact des mines antipersonnel sur nos populations que nous, représentants du **Burkina Faso**, de la République du **Mali** et de la République du **Niger** prenons la parole devant cette assemblée à l'occasion de la **5^e Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel**, ici à Siem Reap, au Cambodge.

Nos trois nations, unies par des liens historiques, culturels et géographiques, font face à des défis sécuritaires sans précédent qui menacent non seulement la stabilité de notre sous-région et plus largement celle de l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest. Depuis plus d'une décennie, nous sommes confrontés à une menace grandissante : l'utilisation par des groupes terroristes, d'Engins Explosifs Improvisés (EEI) dont une grande part sont des **mines antipersonnel improvisées**. Cette menace est particulièrement aiguë dans la zone du **Liptako-Gourma**, région stratégique à la croisée de nos trois pays.

L'impact humain de cette menace est dévastateur et poignant. Depuis 2012, avec la présence et la prolifération des groupes terroristes dans la sous-région, nous avons assisté à une augmentation alarmante du nombre de victimes civiles dues aux EEI et aux mines antipersonnel, initialement orientés vers les Forces de Défense et de

Sécurité. Pour nos trois pays, entre 2012 et 2023, nous dénombrons 1671 personnes tuées et 2800 personnes blessées par des engins explosifs.

Ces engins mortels n'épargnent personne : hommes, femmes, enfants, agriculteurs, éleveurs, commerçants, agents humanitaires. Les routes empruntées quotidiennement pour aller au marché, les chemins menant aux champs, les sentiers vers les écoles ou les centres de santé sont devenus autant de risques qui entravent le bon déroulement des activités sociales et économiques. Les mines improvisées sont utilisées par des groupes terroristes dans une stratégie délibérée de terreur visant à semer la peur, à perturber les activités économiques et à isoler les communautés.

Les conséquences sociales et économiques sont profondes et multifformes. La présence des mines improvisées entrave l'accès des populations à leurs moyens de subsistance, notamment l'agriculture et l'élevage, piliers de nos économies rurales. Les marchés locaux, essentiels pour l'approvisionnement en denrées alimentaires et pour l'écoulement des produits agricoles, sont désertés par crainte d'un accident aux lourdes conséquences. L'accès aux services sociaux de base tels que la santé, l'éducation et l'eau potable est gravement compromis. Les infrastructures de télécommunication sont sabotées, isolant davantage les communautés affectées.

Face à ces défis, nos populations font preuve d'une résilience remarquable. Elles continuent de vivre, de travailler et d'espérer, convaincues de l'engagement sans faille de nos autorités nationales à restaurer la sécurité et la paix. Nos gouvernements ont redoublé d'efforts pour sécuriser les zones affectées, éduquer les communautés affectées aux risques et améliorer la prise en charge des victimes. Cependant, la complexité de la menace et l'ampleur des besoins nécessitent un accompagnement des partenaires techniques et financiers.

La réponse humanitaire apportée est insuffisamment financée pour faire face aux défis. Les organisations humanitaires, nationales et internationales, œuvrent sans relâche pour fournir une assistance vitale aux populations affectées. Cependant, les difficultés d'accès aux zones touchées, une contamination éparse, le manque de ressources financières et humaines, et les risques sécuritaires limitent considérablement l'efficacité des interventions.

C'est pourquoi nous profitons aujourd'hui de cette rencontre pour lancer un appel à un soutien accru et une coopération renforcée.

Pour ce faire, il est essentiel que :

Premièrement, les financements internationaux soient pensés et mis en œuvre de manière sous-régionale. Une approche coordonnée entre nos Etats permettra une

meilleure harmonisation des efforts, une utilisation plus efficiente des ressources et une réponse plus efficace aux défis communs. Cette approche favorisera :

- **La mutualisation des ressources humaines, financières et logistiques**, optimisant ainsi l'efficacité des opérations d'éducation aux risques, d'assistance aux victimes et de dépollution quand cela est possible ;
- **La collecte, le partage d'informations et de bonnes pratiques**, renforçant les capacités de prévention, de prise en charge des victimes ainsi que l'identification des zones potentiellement contaminées ;
- **La planification concertée des interventions humanitaires**, évitant les duplications, comblant les lacunes et assurant une couverture géographique plus complète ;
- **Une plus grande visibilité des enjeux**, attirant ainsi l'attention et le soutien des bailleurs internationaux sur la nécessité d'une action concertée dans le Liptako-Gourma de manière spécifique et plus globalement sur l'ensemble de nos territoires dont une large partie est aujourd'hui touchée par le phénomène des mines improvisées.

Deuxièmement, nous appelons à un renforcement significatif des programmes d'éducation aux risques des engins explosifs (EREE). Actuellement, au Burkina Faso seulement 591 797 personnes soit moins de 2,81 % de la population totale et 822 948 personnes au Mali soit 27% de la population ont bénéficié de programmes d'éducation aux risques aux engins explosifs. Il est urgent d'étendre ces efforts. Pour ce faire, il est nécessaire de :

- **Surmonter les défis d'accès aux zones reculées**, en renforçant la collaboration avec les opérateurs, particulièrement les organisations issues de la société civile nationale.
- **Adapter les messages de sensibilisation aux contextes locaux**, en utilisant les langues locales et les méthodes d'apprentissage particulières à chaque communauté. ;
- **Utiliser les médias communautaires**, tels que les radios locales, les réseaux sociaux pour diffuser largement les messages de prévention. ;
- **Impliquer les leaders communautaires et religieux**, qui jouent un rôle crucial dans la mobilisation sociale et la diffusion d'informations.

Troisièmement, l'assistance aux victimes doit être renforcée et adaptée aux besoins spécifiques de nos contextes. Cela implique :

- **Le renforcement des systèmes de référencement et de suivi**, pour assurer une prise en charge complète et continue des victimes ;

- **L'amélioration de la prise en charge médicale immédiate**, en renforçant les capacités des agents de santé communautaires aux premiers secours et en assurant la disponibilité de moyens de transport vers les centres de santé.
- **Le soutien psycho-social et la réhabilitation**, en fournissant des services de soutien psychologique, des appareillages et des programmes de réadaptation physique.
- **La réintégration socio-économique**, en offrant des opportunités de formation professionnelle, des financements et d'inclusion sociale pour les victimes et leurs familles.

Quatrièmement , nous invitons les États parties en capacité de le faire de renforcer leur appui technique et financier dans une perspective durable conformément à l'article 6 « Coopération Internationale et Assistance ». Cela implique :

- **Un engagement financier conséquent et stable**, en soutenant les plans nationaux et régionaux de lutte contre les mines sur plusieurs années, dans une des régions les moins soutenues au niveau mondial ;
- **La coordination des interventions**, en alignant les programmes de financement sur les priorités nationales ;
- **Le transfert de bonnes pratiques et de compétences**, pour renforcer les capacités nationales et assurer la pérennité des actions entreprises.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

La lutte contre les mines antipersonnel improvisées est une responsabilité collective. Elle exige une solidarité internationale à la hauteur des défis auxquels nous faisons face. En éliminant cette menace, nous ouvrons la voie à la paix, à la stabilité et au développement durable au Sahel et en Afrique de l'Ouest.

Nous réaffirmons notre engagement envers les instruments internationaux de lutte contre les mines, notamment la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, la Convention sur les armes à sous-munitions, la Convention sur certaines armes classiques et la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Nous sommes déterminés à respecter nos obligations, à renforcer nos cadres législatifs et réglementaires, et à collaborer étroitement avec la communauté internationale pour atteindre les objectifs de ces conventions.

En conclusion, nous lançons un appel à tous les États parties, aux organisations internationales, ainsi qu'aux partenaires au développement :

- **Soutenez nos efforts communs** en fournissant les ressources nécessaires pour la mise en œuvre des programmes de lutte anti-mine et d'assistance aux victimes.
- **Partagez vos expertises et technologies** pour améliorer l'efficacité de nos interventions et assurer la sécurité de nos populations.
- **Œuvrez avec nous pour sensibiliser la communauté internationale** sur l'importance stratégique et humanitaire de notre région, afin d'attirer davantage de soutien et d'engagement.

Ensemble, nous pouvons surmonter ces défis et bâtir un avenir meilleur pour nos peuples. Il est temps d'agir de manière concertée et solidaire pour éliminer la menace des mines antipersonnel et des engins explosifs improvisés dans notre sous-région. Chaque vie sauvée, chaque terrain sécurisé, chaque communauté réhabilitée est une victoire pour l'humanité entière.

Nous avons la responsabilité collective de protéger les générations présentes et futures de ce fléau. Votre soutien et votre engagement feront la différence dans cette lutte cruciale.

Nous vous remercions de votre attention et de votre engagement à nos côtés.